

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE LA TELEDIFFUSION

SERVICE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES - PRESSE

Vélizy-Villacoublay, le 9 juillet 1981

TELETEL 3V

— 1 —

Allocution prononcée par M. Louis Mexandeau  
Ministre des PTT

Je voudrais tout d'abord m'arrêter sur la signification d'une inauguration. Bien sûr, une inauguration est toujours une fête, mais elle marque le plus souvent l'aboutissement d'une longue attente, l'achèvement d'un travail.

Aujourd'hui, la situation est un peu différente. L'occasion est solennelle, c'est évident, c'est une date très importante pour les Télécommunications, pour la Société et même pour la France. Mais nous sommes réunis pour fêter, au-delà de l'achèvement d'un travail, le début d'une grande aventure, une expérience dont dépend en partie notre avenir.

Pour moi, le projet technique de videotex interactif qui vous est présenté ici est une réussite. L'ouverture a eu lieu, dans les délais prévus, d'abord à des prestataires de services pour qu'ils implantent leurs produits sur le système, puis à des liaisons d'essais, et enfin au public d'abonnés volontaires ; il donne satisfaction à ses concepteurs mais aussi au public, vous en conviendrez après la présentation de ce matin.

Je remercie donc très chaleureusement et collectivement tous ceux qui ont collaboré à ce projet, qui ont fabriqué les ordinateurs ou produit les terminaux, qui ont conçu l'architecture du système, comme ceux qui en exploitent les possibilités et proposent leurs services, que leur employeur soit une société publique ou privée, ou la Direction des Télécommunications d'Ile de France, maître d'oeuvre, ou la Direction générale des Télécommunications, à l'origine du projet.

Grâce à eux tous, nous disposons d'un réseau performant, de terminaux de qualité, mais surtout d'un outil qui permet de proposer facilement aux usagers de nouveaux services, de mettre ces derniers au point, de les améliorer, et de mettre à jour leur contenu. Finalement, TELETEL est un produit très élaboré, que nous pouvons proposer avec fierté aux pays étrangers.

Mais le plus important, qui va se réaliser dans les prochains mois, en quelque sorte sous vos yeux, c'est l'expérience de Vélizy. J'insiste ici sur le mot d'expérience. Je crois en effet -et ceci est valable aussi bien pour TELETEL que pour l'Annuaire Electronique- qu'il ne serait pas sain, et même qu'il serait maladroit, de pousser les usagers du téléphone à consommer un nouveau produit, le videotex en usant de la contrainte. Au contraire, j'ai affirmé que ce nouveau produit devrait être placé uniquement chez les usagers volontaires. Ce qui est bien le cas de l'expérience que nous lançons ici.

Je dois cependant faire une mise au point à ce sujet. Contrairement à ce qu'ont écrit certains commentateurs, notamment à l'étranger, je suis tout à fait favorable au développement de ce qu'on nomme en France, depuis le rapport NORMA-MINC, la télématique. En particulier, les divers systèmes de videotex, qu'ils se nomment ANTIOPE, TELETEL ou Annuaire Electronique, sont très prometteurs, aussi bien pour les applications professionnelles que pour les applications grand public. La France a acquis une avance certaine dans ce domaine. Nous avons pris des positions sur le marché international, notamment le marché américain, et nous allons résolument de l'avant.

Le nouveau Gouvernement est décidé à engager un large débat sur les conséquences des choix technologiques à la fois dans l'opinion et au Parlement. Cette décision est naturellement valable pour la télématique. Mais le fait de définir notre politique de façon démocratique ne freinera pas les expériences déjà lancées, et nous incitera, au contraire, à développer vigoureusement les applications professionnelles et les applications internationales.

Revenons donc à l'expérience qui vous est présentée. Quels sont les renseignements que nous espérons en tirer ?

Pour les concepteurs il s'agit d'optimiser le réseau, l'architecture des centres informatiques, la tarification. Tout cela en effet dépend du trafic qui sera demandé au système, des types de demandes qui vont lui être présentées.

Pour les prestataires de services dont vous avez pu voir la qualité, il s'agit d'améliorer la présentation, de mieux guider l'usager dans ses recherches, d'accélérer les mises à jour dans les bases de données. Demain, ils seront même capables de réaliser des œuvres d'art et de création.

Pour les usagers volontaires enfin, c'est à eux de définir en quoi le système TELETEL leur sera utile et même indispensable. Vont-ils négliger tel service particulier, se passionner pour tel autre ? Dans un foyer qui sera le plus intéressé ? Adultes, enfants, grands-parents ? Vont-ils rester rivés devant leur terminal, comme un utilisateur de micro-ordinateur, ou les informations proposées vont-elles les amener à sortir de chez eux et à communiquer avec leurs semblables ? Vont-ils tout apprendre de leur écran, ou au contraire se précipiter chez les libraires et marchands de journaux pour compléter leur information ?

A ce sujet, je dois faire une remarque sur le choix des trois V : VELIZY, VERSAILLES et VAL-DE-BIEVRE. Pour des raisons techniques il a fallu choisir un lieu d'expérience dans la région parisienne. On peut seulement regretter que l'échantillon actuel ne représente pas très bien la population française. S'il est normal de ne pas trouver ici de marins pêcheurs ou d'agriculteurs de montagne, on peut regretter que les ouvriers soient nettement moins nombreux qu'à AUBERVILLIERS. Je pense cependant que ce qui aurait été un handicap notable dans l'hypothèse d'une généralisation autoritaire à tout le territoire, est moins gênant dans l'optique d'une expérimentation méthodique, modeste et prudente.

Cependant à force de parler l'expérience, je ne voudrais pas donner l'impression que nous sommes des savants perdus dans leur rêve. Les enjeux sont en effet trop importants, et tout d'abord l'enjeu industriel. Ce qui a été fait ici, ainsi que l'évolution positive de l'opinion que je pressens, ouvre un marché important, en France comme à l'étranger, aux fabricants de matériel et aux sociétés de service qui ont conçu le système. Les uns proposent leurs terminaux, les autres leur savoir-faire. Des logiciels spécifiques sont développés. Dès maintenant ces entreprises ont commencé d'attaquer le marché le plus immédiatement prometteur, à savoir les développements professionnels de la télématique.

C'est ainsi que, d'ores et déjà, 400 000 exemplaires du "terminal annuaire" ont été vendus aux Etats-Unis. Nous voyons se concrétiser, sur le marché le plus important du monde, les résultats d'une politique industrielle dynamique : la France peut aujourd'hui proposer des systèmes clés en mains adaptés à l'environnement notamment américain. Des circuits intégrés spécialisés aux logiciels performants de consultation de banques de données, nous sommes capables d'exporter toute une gamme de produits et de services liés au vidéotex. Aucun autre pays, y compris nos concurrents directs de Grande-Bretagne et du Canada, n'est capable d'en faire autant.

Je tiens à souligner ici que cette avance industrielle est due au départ à l'avance technologique qu'ont su prendre les chercheurs et ingénieurs du CCETT (Centre Commun d'Etudes PTT - TDF, à Rennes), et aussi à leur dynamisme dans la promotion du vidéotex. En mettant au point une norme commune au vidéotex diffusé sur canal de télévision (ANTIOPE) et au vidéotex interactif avec accès en temps réel par une simple ligne téléphonique (TELETEL), ils ont donné un avantage décisif aux techniques françaises. Les mêmes circuits intégrés pourront être utilisés dans les décodeurs incorporés aux futurs postes de télévision, avec la double possibilité d'accès, et dans les terminaux autonomes du type Annuaire Electronique, avec accès pour le téléphone.

Bien entendu, l'Administration des PTT a agi pour que cette norme française soit entièrement compatible avec la future norme internationale, qui a fait l'objet d'après négociations depuis plusieurs années. Un résultat positif vient d'être obtenu en ce qui concerne la norme européenne. Nous avons de bons espoirs du côté de la norme américaine. Le rapprochement, au sein du Ministère des PTT, des techniques de télécommunications et de télédiffusion, heureusement anticipé par le rapprochement des chercheurs, pèse d'un poids important dans ces succès.

Mais le deuxième enjeu est non moins important. C'est l'enjeu de société : dans quel type de société ces nouvelles techniques, que ce soit aujourd'hui le vidéotex, ou plus tard et plus largement la télématique grand public, vont-elles nous faire vivre ? A mon sens les PTT, et particulièrement la Direction générale des Télécommunications, devraient se demander aujourd'hui s'ils n'ont pas, en toute bonne conscience, contribué ces dernières années à créer toutes les conditions d'un phénomène de rejet. Il n'aurait pas fallu confondre en effet dynamisme et autoritarisme. Si donc un service public a pu donner l'impression qu'il voulait imposer le Tout-Télématique, comme EDF a voulu imposer le Tout-Nucléaire, il ne faut pas s'étonner que les citoyens aient eu un réflexe de crainte. Si de plus cette politique a été mise en oeuvre par un Gouvernement qui commettait en parallèle la loi "Sécurité et Liberté" et la carte d'identité informatisée, nous étions en effet bien près du "Big Brother" de Georges ORWELL dans "1984".

Notre politique, vous le savez déjà, sera au contraire de développer les applications grand public de la télématique sous le contrôle de l'opinion publique, et spécialement de ces garants que sont pour elle, d'une part la presse écrite, d'autre part les élus, et surtout le Parlement. C'est pourquoi nous replaçons l'expérience de VELIZY comme une étape dans un processus de concertation, qui doit nous permettre de décider, chaque année, des prochaines expériences et des prochaines commandes de matériels. A nos yeux, VELIZY, terrain d'une expérience approfondie mais portant sur un nombre relativement réduit de foyers, est complémentaire de l'expérience d'Annuaire Electronique en Ille-et-Vilaine, qui, même proposée aux seuls usagers volontaires, sera beaucoup plus large quant au nombre de foyers concernés, mais en revanche bien plus modeste dans l'application, puisqu'elle ne concerne que la fonction renseignement téléphonique.

Mais le vidéotex est particulièrement sensible par son côté interactif. Nous avons en effet affaire, d'un côté, celui des prestataires de services, à des détenteurs d'information, et nous savons que l'information, et les formes de sa présentation et de sa mise à disposition des usagers, ne sont pas neutres. C'est le problème des banques de données, mais encore multiplié en ce sens qu'on passe de l'utilisation professionnelle à l'utilisation grand public. Et de l'autre côté, nous avons affaire à des foyers ou à des usagers individuels, avec tous les problèmes que pose la protection de leur anonymat et de leur vie privée.

Jusqu'à présent, la Direction Générale des Télécommunications a surtout veillé à ne pas apparaître comme un concurrent des prestataires de service. Effectivement, lorsque la prestation doit aller jusqu'à une transaction commerciale, il est nécessaire que le fournisseur et le client puissent se trouver face à face. Mais le Ministre des PTT que je suis doit voir plus loin, il doit se préoccuper de mettre en place un interface qui assure l'anonymat des prestations, de façon qu'un prestataire ne puisse constituer un fichier des usagers. Il suffit de penser aux conseils juridiques, par exemple. C'est à l'usager et à lui seul qu'il appartient de lever son anonymat. Lorsqu'il veut effectivement passer de son rôle général d'usager à celui plus particulier de client. Les conséquences de cette prise de position vont loin, car elles peuvent conduire l'Administration à intervenir comme intermédiaire dans la taxation des services. Vous voyez que l'expérience est encore loin de son terme.

Il faudra donc s'interroger sur le partage à établir entre les services gratuits et les services payants. Je connais l'extrême sensibilité de la presse à cette question, à cause du risque que lui ferait courir une présentation de publicité ou d'annonces non rémunérées par l'usager.

... / ...

A l'autre extrémité du spectre des services, le défenseur du service public que je suis comprendrais mal que des informations administratives soient tarifiées. Restons-en donc sagement à la méthode que j'ai proposée, et nous aurons à en discuter dans le grand débat que je souhaite, qui nous permettra seul de maîtriser le développement de notre société en conciliant toutes les conquêtes du progrès avec les besoins et les droits du citoyen.

Pour terminer, je souhaite élargir mon propos en faisant observer que les frontières de la télématique sont encore difficiles à cerner. C'est vrai du côté de l'informatique et de la bureautique, mais cela devient de plus en plus vrai aussi du côté de l'audiovisuel. Les réseaux numériques et les satellites transmettent aussi bien les données que les images. La vidéotransmission et les réseaux câblés font le pont avec le cinéma et la télévision. Aussi le Ministère des PTT se sent-il concerné par la loi sur l'audiovisuel en préparation, au double titre de gardien des fréquences et du monopole technique de la diffusion, qui n'a rien à voir, selon moi, avec le monopole de production de l'ORTF, et de tuteur des techniques nouvelles de communication. Mais autant nous devrons être capables très vite de nous adapter au progrès technique en ce qui concerne la frontière précise des monopoles techniques, autant nous devrons, je le pense, enrichir l'expérimentation pour que le Parlement puisse légiférer en toute connaissance de cause sur la télématique.

Pour me résumer, donc, volonté politique et dynamisme sur l'enjeu industriel, méthode expérimentale et concertation sur l'enjeu de société, esprit de responsabilité au niveau de la loi, seront mes maîtres-mots pour notre action dans les mois à venir.